

ALERTE

Risques psycho-sociaux (RPS) dans le réseau breton Territoire 22, site de Ploufragan

La Qualité de Vie au Travail (QVT) et son volet prévention des Risques Psycho-sociaux (RPS), un engagement de la CGC-CMA Bretagne.

La CGC-CMA Bretagne est engagée à vos côtés afin notamment,

- ✓ D'encourager les initiatives et les actions qui ont pour objet de **favoriser l'accomplissement et l'épanouissement de toutes et tous**, quel que soit le poste occupé.
- ✓ De promouvoir et soutenir une démarche de **Qualité de Vie au Travail** au sein de notre réseau breton, un concept des Ressources Humaines qui intègre la **prévention des risques psycho-sociaux**.

Définition

Parmi les risques professionnels, on compte les Risques psycho-sociaux.

Selon les termes de l'Accord national sur la prévention des risques psycho-sociaux dans le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat en date du 19/06/2019 dont la CGC-CMA est signataire, « *constitue un risque psycho-social tout risque pour la santé mentale, physique et sociale engendrée par des conditions d'emploi et des facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental de l'individu* ».

Et d'ajouter que « *le terme de risques psycho-sociaux ne désigne pas des symptômes ou des pathologies, mais des situations de travail. L'enjeu est donc d'identifier les configurations de travail qui conduisent à des risques psycho-sociaux* », (In Guide de prévention sur les risques psycho-sociaux).

Manifestations et permanence des RPS sur le site de Ploufragan

Le Rapport de restitution de l'enquête administrative menée par le cabinet BLV Consulting GROUP le 14/12/2020 témoignait déjà de ces limites en matière de Qualité de Vie au Travail et de son volet RPS sur le site de Ploufragan.

Ces dernières semaines, à Ploufragan, **des conditions d'emploi, des facteurs organisationnels et relationnels** contribuent à la **dégradation des conditions de travail** de collaborateurs du CFA Régional, site de Ploufragan, et concernent toutes les catégories de personnel.

- ✓ Une collaboratrice, Docteure en Pharmacie, concourt à mettre en œuvre un partenariat avec l'Université de Rennes afin de faire vivre durablement la filière pharmacie du CFA Régional site de Ploufragan. Or, elle ne reçoit pas le respect et l'estime que mérite son expertise, son investissement. Elle quitte définitivement le CFA Régional.
- ✓ Certains collaborateurs enseignants ne sont pas reconduits dans leur mission sans raison objective. Pourtant, le besoin en Professeur dans le domaine enseigné est avéré (absence d'entretien individuel en fin de mission/contrat).
- ✓ Depuis plusieurs mois en arrêt de travail, une collaboratrice est lésée et empêchée dans son évolution professionnelle.
- ✓ Un collaborateur est identifié par sa hiérarchie comme « compétent » un jour, il se voit alors confier un poste de responsable de service. Or, très vite, il devient « incompetent » aux yeux de sa hiérarchie.
- ✓ Une collaboratrice est la seule dans son service à ne pas être reconduite sur sa mission alors que le besoin en agent est exprimé. De plus, elle n'a jamais été concernée par un entretien individuel, la décision de se séparer d'elle n'a donc pas été objectivée. Par ailleurs, sa demande de RDV est déclinée et non reprogrammée par sa hiérarchie.
- ✓ Certain(e)s collaborateurs(rices) sont systématiquement convoqué(e)s par leur hiérarchie et les reproches et/ou accusations qui leur sont exprimés ne sont fondés que sur des « on dit ».
- ✓ Etc,

CMA France s'engage à lutter contre les RPS

Pourtant, à l'instar de la CGC-CMA, CMA FRANCE est en alerte face aux RPS dans le réseau.

Monsieur Julien GONDARD, Directeur général de CMA France, soulignait au mois de juillet dernier « *l'obligation de résultat en matière de protection de la santé physique et mentale qui incombe à l'ensemble des employeurs, publics comme privés, pour l'ensemble de salariés et des agents publics, quel que soit leur statut professionnel* (In circulaire n°2021 -699 CMA France, Prévention des risques psycho-sociaux et nomination référent RPS, 19 juillet 2021).

Monsieur Joel FOURNY, Président de CMA France rappelait le 3 novembre 2021 dans son courrier adressé aux représentants nationaux de l'Observatoire National des Emplois que « *l'un des axes prioritaires* » en matière de Ressources Humaines au sein du réseau est précisément « *le développement d'une démarche Qualité de Vie au Travail intégrant la prévention des RPS* ».

Vos interlocuteurs si vous êtes victime

- ✓ Votre Déléguée syndicale régionale CGC-CMA, Madame Annie-Rose TREHOREL,
- ✓ La Référente RPS CMA de Bretagne, Madame Flavia LETHIEC,
- ✓ Les services des ressources humaines,
- ✓ Le CHSCT,
- ✓ La médecine du travail/de prévention,
- ✓ Les associations d'aides aux victimes,
- ✓ Le Défenseur des droits.

Prévenir les Risques psycho-sociaux : Une urgence.

La CGC-CMA demande la mise à disposition des agents d'un **registre de santé et de sécurité au travail (SST)** afin de mettre en évidence,

- ✓ Des situations de conflit,
- ✓ De tension,
- ✓ De violences
- ✓ De harcèlement au sein de l'environnement de travail.

Ce registre doit,

- ✓ Permettre d'**identifier** et de **prévenir les risques**,
- ✓ Être **facilement accessible** au personnel durant les horaires de travail et **sa localisation portée à la connaissance de tous les agents**,
- ✓ Être tenu par la **Référente RPS**,
- ✓ Permettre à **chaque agent d'inscrire ses observations et ses suggestions** en matière de **prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail**.

Enfin, il convient de veiller à ce qu'il n'y ait **pas d'obstacle au signalement d'une situation de harcèlement ou de violence au sein de la CMA-Bretagne**.

Désormais, il importe d'agir vite pour prévenir les Risques psycho-sociaux et ainsi permettre à chaque collaborateur du réseau breton de **« s'accomplir et de s'épanouir à son poste de travail, dans son environnement de travail »**, (In Les 5 Missions de la CGC-CMA Bretagne, CGC-CMA Bretagne, 26 août 2021).

